

DA 448 – 14.03

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 15 avril 2014

relative à un

CRÉDIT POUR LA MISE AUX NORMES ET L'EXTENSION DE LA CUISINE DE PRODUCTION DE L'ÉCOLE D'AVANCHET-SALÈVE

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de mettre aux normes et d'étendre la cuisine de production de l'école d'Avanchet-Salève pour répondre à l'augmentation croissante du nombre de repas livrés pour les restaurants scolaires ;

vu la délibération du Conseil municipal de Vernier du 1^{er} octobre 2013, ouvrant au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 195'000.-- pour l'étude du projet d'agrandissement de la cuisine de production de l'école d'Avanchet-Salève (DA 356 – 13.06) ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 31 OUI, soit à l'unanimité,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'690'000.-- destiné à couvrir le montant des travaux pour la mise aux normes et l'extension de la cuisine de production de l'école d'Avanchet-Salève ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 3'690'000.-- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 3'690'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le no 21.331 de 2015 à 2024.